

Projet d'une Fusion Curtilles – Lucens



Bulletin d'information n° 2 - mars 2024

Dans ce deuxième bulletin d'information - et ceux qui suivront - la Municipalité continue d'informer l'ensemble de la population de Curtilles de l'évolution du projet de fusion Curtilles-Lucens :

Dans sa séance du 07.03.2024, les membres du Conseil Général ont confirmé la participation des quatre Conseillers au **Groupe de travail 2** qui se préoccupera de l'aspect **de l'identité villageoise de Curtilles**.

Ces quatre membres du Conseil Général, se sont mis à disposition pour cette tâche :

Mesdames Nicole Déglon, Vice-présidente et Simone Cordey, Membre du Conseil

Messieurs Rudolf Hofer et Gérald Troy, Membres du Conseil.

S'y ajoutent deux Municipaux de Curtilles, Messieurs Francisco Santamaria et Grégoire de Weck et deux Municipaux de Lucens, Madame Alette Rey et Monsieur Jean-Claude Gobet.

Ce Groupe compte dès lors 8 personnes, c'est le plus grand de trois groupes de travail, les deux autres se pencheront sur des questions plus techniques d'inventaire matériel et financier, nécessaires pour tenir compte des aspects légaux d'une fusion.

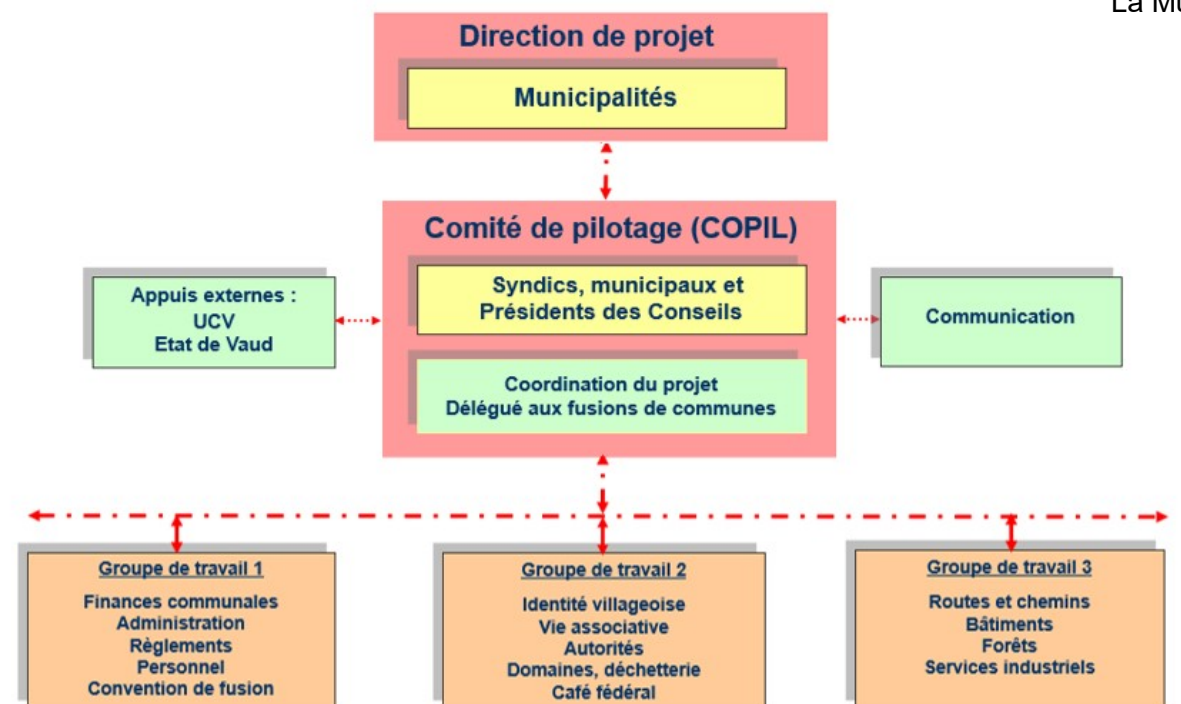
Les premières séances de chacun des trois Groupes de travail ont eu lieu. Le travail de la préparation de ce projet de fusion est dès lors entré dans la phase opérationnelle de la première étape.

Pour rappel, description de la première étape entre février et septembre 2024 :

Le COPIL et les trois GT façonneront le contenu de la future Convention de fusion. Il s'agit de déterminer et de réfléchir ensemble les sujets qui sont importants à soulever et les points incontournables à mentionner, afin que le village de Curtilles continue à rester le village qu'il est aujourd'hui. Ceci avant que la rédaction de la convention de fusion soit effectuée et présentée aux membres des deux Conseils et à la population de Curtilles et de Lucens vers la fin de l'année 2024.

Pour visualiser les étapes suivantes, vous pouvez consulter le bulletin d'information no1 de décembre 2023, voir aussi www.curtilles.ch

La Municipalité



Membres du COPIL et des trois Groupes de travail : la Municipalité vous rappelle que l’étape actuelle est celle du façonnage du projet de fusion, c’est donc le bon moment pour vous manifester avec vos souhaits.

Projet de fusion Curtilles-Lucens : Organigramme

Direction du projet
Municipalités

Comité de pilotage	
Patrick Gavillet	Syndic de Lucens
Vincent Bessard	Municipal de Lucens
Bertrand Zufferey	Président Conseil Curtilles
Willy Chuard	Syndic de Curtilles

Coordination du projet
Laurent Curchod - Délégué aux fusions de communes



Groupe de travail 1
Finances communales
Administration
Règlements
Personnel
Convention de fusion

Patrick Gavillet	Syndic de Lucens
Sebastien Jung	Municipal de Lucens
Willy Chuard	Syndic de Curtilles

Sandra Leresche	Greffe de Lucens
Evelyne Bosson	Bourse de Lucens
Doris Agazzi	Greffe de Curtilles
Valérie Bavaud	Bourse de Curtilles
Personne ressource:	
Catherine Guanzini	archiviste Curtilles

Groupe de travail 2
Identité villageoise
Vie associative
Autorités
Domaines, déchetterie
Café fédéral

Aliette Rey	Municipale de Lucens
Jean-Claude Gobet	Municipal de Lucens
Francisco Santamaria	Municipal de Curtilles
Grégoire de Weck	Municipal de Curtilles *

A élire par le Conseil de Curtilles le 7 mars 2024 :	
Nicole Déglon	Vice-Présidente Conseil
Simone Cordey	Conseillère
Rudolf Hofer	Conseiller
Gérald Troy	Conseiller

Groupe de travail 3
Routes et chemins
Bâtiments
Forêts
Services industriels

Sylvain Schüpbach	Municipal de Lucens
Ermanno D'Agostino	Municipal de Lucens
Eric Bessard	Municipal de Curtilles
Pierre-André Décosterd	Municipal de Curtilles

* dès le 01.04.2024

Etat au 07.03.2024

L'ensemble de ces personnes sont à votre disposition pour recevoir vos remarques et suggestions, mais aussi vos questions, voire vos craintes que vous souhaitez exprimer dans le cadre de ce projet de fusion. Vous pouvez les contacter directement ou transmettre un courriel à : greffe@curtilles.ch